

Décision dans la procédure d'opposition n° 3475-3476

Opposant/e Rover Limited, International Headquarters, Warwick Technology Park, Warwick CV34 RG, GB-Royaume-Uni, marque suisse n° 448 457 MINI (fig.), Rover Group Limited, Fletchamstead Highway, Canlex, GB-Coventry, marque suisse n° 393 472 MINI, *mandataire* Kirker & Cie, Conseils en Marques SA, rue de Genève 122, case postale 153, 1226 Genève-Thônex

contre

Défendeur/resse Stadlbauer Marketing + Vertrieb G.m.b.H. 4, Magazinstrasse a-5027 SALZBURG (Autriche), marque internationale n° 704 339 MINI CLASSICS.

Le 19 mars 2001, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. Les oppositions n° 3475 et 3476 contre la marque internationale n° 704 339 sont réunies dans une même procédure.
2. La défenderesse n'ayant pas désigné de mandataire dans le délai imparti, elle est exclue de la présente procédure.
3. La procédure étant devenue sans objet, est close par classement.
4. Les taxes d'opposition de 800 francs chacune (soit 1600 fr. au total) restent acquises à l'Institut.
5. Le refus provisoire total émis à l'encontre de la marque internationale attaquée sera retiré lorsque la présente procédure sera entrée en force.
6. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. Une copie de la décision attaquée est à joindre aux mémoires de recours.

27 mars 2001

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 3475-3476

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.03.2001
Date	
Data	
Seite	1230-1230
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 265

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.